



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-65
DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Voirie - Marché de travaux 2022-2025 – Reconduction n° 3

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision du Bureau par délégation n° 2022-21 du jeudi 14 avril 2022 ayant pour objet : Voirie – Marché de Travaux 2022-2025 : Attribution,

Vu le marché public de travaux d'aménagement et de grosses réparations voirie 2022-2025 – n° 2022T001,

Considérant que, conformément à l'article 4.2 du C.C.A.P., le marché est renouvelable par reconduction expresse,

Le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder à la reconduction n° 3, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, du marché public de travaux d'aménagement et de grosses réparations voirie 2022-2025 – n° 2022T001,
- autorise le Président à signer toute autre pièce utile à l'exécution de la présente.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Communauté
de Communes
Centre Tarn
Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE